



La lettre du saumon de Loire-Allier

LETTRE D'INFORMATION
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN SAUMON DE LOIRE-ALLIER

OCTOBRE 2013

N°2

Synthèse des concertations sur le projet de plan saumon 2014-2019

Afin de renforcer la synergie entre les actions en faveur des poissons migrateurs et celles relevant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, le comité de gestion des poissons migrateurs a souhaité associer à l'élaboration du plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 le Comité de Bassin Loire-Bretagne, les Commissions Locales de l'Eau des bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtières vendéens, les Établissements Publics Territoriaux de Bassin, les Régions et les Départements.

Cette phase d'association, qui s'est déroulée entre juin et septembre 2013, est intervenue après un premier travail technique coordonné par la Dreal de bassin Loire-Bretagne au cours du premier semestre 2013.

Associations, élus, experts scientifiques, représentants des usagers et techniciens ont ainsi pu participer à la co-construction du plan saumon de Loire-Allier 2014-2019.

Plus de 40 structures différentes ont enrichi le projet par leur participation au cours du processus d'élaboration du document.

Communication, articulation avec les actions locales dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou des contrats territoriaux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, circulation de l'information, prise en compte de l'estuaire et du milieu côtier, réglementation de la pêche, soutien des effectifs... Tous ces sujets vous ont fait réagir.

C'est finalement un projet de plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 plus précis, issu de débats fructueux, qui sera proposé à l'adoption du comité de gestion des poissons migrateurs le 25 octobre 2013.



SOMMAIRE

Retours sur 3 débats majeurs pour le plan saumon de Loire-Allier 2014-2019

Vers l'adoption du plan saumon de Loire-Allier 2014-2019

Continuité écologique de l'Allier : où en est-on ?



Retours sur 3 débats majeurs pour le plan saumon de Loire-Allier 2014-2019

Quelle ambition pour le plan de gestion ?

L'ambition du plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 est, en premier lieu, de répondre à l'objectif de viabilité de la population de saumons sauvages sur le long terme.

Cette ambition requiert de connaître le niveau de viabilité de la population pour lequel le risque d'extinction pourra être considéré comme très peu probable, et de suivre la progression de la population vers ce niveau de viabilité. Au cours des précédents plans saumon, la valeur-guide de 1700 saumons à Vichy, établie par le CSP en 1999, a pu être utilisée. Techniquement, la caractérisation du niveau de viabilité de la population, uniquement en termes d'effectif de saumons, fait largement débat. Ce sujet de la viabilité mérite donc d'être discuté.

Le suivi de la progression tendancielle de la population de saumons sauvages vers le niveau de viabilité entre 2014 et 2019 nécessite vraisemblablement d'établir une série de quelques indicateurs, reliant la qualité du milieu au développement des saumons : par exemple le taux de survie des œufs sous graviers, le taux de survie de l'œuf au smolt, le taux de mortalité à la dévalaison...

Les actions recommandées dans le cadre du plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 visent à progresser vers l'objectif de viabilité de la population sur cette période, en sachant que l'atteinte de cet objectif nécessitera un travail à plus long terme.

Ces actions porteront, entre autres, entre 2014 et 2019 sur des projets-pilotes de réduction du colmatage des substrats, sur la réflexion dans les Sage autour de la définition d'objectifs spécifiques de qualité des eaux, et sur la restauration de la continuité écologique, avec la possibilité d'études prospectives sur des territoires situés en amont des bassins versants.

Réouvrir la pêche du saumon ?

Cette question, soulevée par certains acteurs lors de la concertation doit inviter préalablement à partager collectivement l'intérêt éventuel d'une telle démarche.

Une telle perspective ne doit en aucun cas compromettre ou retarder l'atteinte de l'objectif des plans saumon à venir.

Pour mémoire, la pêche du saumon est interdite depuis 1994 dans le bassin de la Loire, et a été étendue en 2009 à la zone côtière, dans une logique de meilleure protection du saumon.

Pour l'heure, et au vu de la convergence des avis scientifiques et techniques, l'état non viable de la population de saumons sauvages n'autorise pas à revenir sur l'interdiction de pêche.

Le plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 prévoit cependant d'engager une concertation pour préciser les conditions à réunir avant d'envisager la réouverture de la pêche, afin en particulier de préciser :

- quelles seraient les exigences à avoir pour ne pas compromettre la viabilité de la population ?
- quel devrait être l'encadrement de cette pratique ?

Augmenter l'effort de soutien d'effectif ?

Les premiers éléments d'évaluation disponibles démontrent que le soutien d'effectif contribue aux retours de saumons à hauteur de 40 à 80% de l'effectif annuel de saumons à Vichy.

Le soutien d'effectif participe fortement à maintenir le niveau d'effectif de la population de saumons. Pour autant, un tel niveau de contribution du soutien d'effectif révèle également que la population actuelle résiduelle de saumons sauvages reste fragile.

L'augmentation de l'effort de soutien d'effectif en alevins ne serait ainsi susceptible que d'accélérer la hausse des effectifs de saumons de retour, sans nécessairement contribuer à progresser vers l'atteinte de la viabilité de la population sauvage sur le long terme. Ainsi, l'illusion de l'abondance est un risque que le plan saumon ne peut pas prendre, au regard de son objectif.

De fait, et sachant de surcroît que les évaluations de la contribution du soutien d'effectif en alevins aux retours de saumons, et des surfaces d'habitats productifs restent à consolider, le plan saumon de Loire-Allier 2014-2019 ne peut que maintenir la stabilité de l'effort de soutien d'effectif en alevins, en tant qu'opération temporaire d'accompagnement des actions de restauration de la fonctionnalité des habitats.



Vers l'adoption du plan saumon de Loire-Allier 2014-2019

Le projet de plan saumon 2014-2019 est aujourd'hui en cours de finalisation. Il s'est enrichi des diverses contributions reçues, sans se détourner de son objectif accepté collectivement : retrouver sur le long terme une population viable et autonome de saumons sauvages de Loire-Allier.

Il repose sur quatre axes d'intervention :

- préserver de toute dégradation les habitats vitaux du saumon et les effectifs actuels ;
- restaurer la qualité des habitats et soutenir temporairement les effectifs ;
- poursuivre l'acquisition de connaissances (comportement, dynamique de la population, relations entre le saumon et ses habitats des sources à l'estuaire...) ;
- gouvernance et communication, qui visent à renforcer la place des acteurs locaux dans la construction et la mise en œuvre du plan de gestion.

Une plus forte mobilisation des acteurs locaux

L'importante participation des acteurs locaux dans la concertation a confirmé l'opportunité d'agir pour le saumon à une échelle proche du terrain. Cette démarche partenariale se poursuivra dans la mise en œuvre du plan de gestion entre 2014 et 2019, notamment via les commissions thématiques des Commissions Locales de l'Eau.

Cette intensification des échanges entre la gestion du saumon et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques contribuera à une amélioration de la diffusion de l'information acquise sur le saumon, et ainsi à une meilleure prise en compte du saumon dans les politiques locales de préservation et de restauration de la fonctionnalité des habitats et des milieux aquatiques.

La connaissance au cœur du plan saumon

Afin d'éclairer les actions de préservation et de restauration de la fonctionnalité des habitats et des milieux aquatiques, la poursuite de l'acquisition de connaissances est incontournable.

Les informations recueillies permettent de mesurer l'impact des actions menées sur l'état de la population de saumons, et d'évaluer en permanence le plan de gestion pour être en capacité d'adapter les actions en conséquence.

La suite

Après l'adoption du projet de plan saumon de Loire-Allier 2014-2019, une consultation du public sur celui-ci sera organisée pendant une durée de 21 jours en novembre 2013.

ILS ONT PARTICIPÉ

- **Des associations et entreprises** : Association de Protection du Saumon, Conservatoire national du saumon sauvage, Loire Grands Migrateurs, Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières – Truite-Ombre-Saumon, WWF France... ;
- **Des experts scientifiques et techniques** : Conseil scientifique du saumon de Loire-Allier, Groupement d'Intérêt Public Loire-estuaire, Institut National pour la Recherche Agronomique, Muséum National d'Histoire Naturelle, Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et la Pêche, Université François Rabelais de Tours... ;
- **Des représentants des usagers** : pêcheurs amateurs et professionnels, en eau douce et en mer, hydro-électriciens, agriculteurs... ;
- **Les Commissions Locales de l'Eau** : Alagnon, Authion, Cher aval, Clain, Dore, estuaire de la Loire, Haut-Allier, Huisne, Logne-Ognon-Boulogne-Lac de Grandlieu, Loire en Rhône-Alpes, Marais Breton et baie de Bourgneuf, Mayenne, Oudon, Sarthe amont, Sarthe aval, Val Dhuy-Loiret, Vie et Jaunay, Yèvre-Auron... ;
- **Les Régions** Auvergne, Centre et Pays de la Loire... ;
- **Les Départements** de la Charente, du Cher, de Loir-et-Cher, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Nièvre et de la Vienne... ;
- **Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin** Loire et Vienne... ;
- **Les administrations et établissements publics du ministère chargé de l'écologie** : services de l'État, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Office national de l'eau et des milieux aquatiques...

Continuité écologique de l'Allier : où en est-on ?

L'axe Loire-Allier constitue le circuit migratoire le moins impacté par les ouvrages à l'échelle du bassin de la Loire : 1 ouvrage tous les 20 km sur l'Allier, contre 1 ouvrage tous les 2 km en moyenne par ailleurs.

L'amélioration de la fonctionnalité de l'axe migratoire et des habitats de l'Allier, bassin modérément anthropisé concentrant la majorité des habitats productifs pour le saumon aujourd'hui accessibles, est une priorité du plan saumon de Loire-Allier.

A la demande de la Dreal de bassin en 2012, l'Onema a apporté ouvrage par ouvrage des recommandations pour améliorer la fonctionnalité de l'Allier.



Intervention à Pont-du-Château (63), septembre 2013.

Les exigences réglementaires fixent, pour l'Allier, l'objectif de 2017 pour le rétablissement de la continuité écologique. Le barrage de Poutès sera également réaménagé dans les mêmes délais. Pour y répondre, les actions se mettent en œuvre.

Joze – A89 – Les Madeleines

Une étude globale de restauration de l'hydromorphologie est en cours. Des premières interventions pourraient avoir lieu à l'étiage 2014.

Pont-du-Château

La municipalité a mené, à l'étiage 2013, des travaux de construction d'une rampe franchissable.

Vézezeux

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire est intervenue à l'étiage 2013 pour raser le seuil sur une hauteur de 50 cm et stabiliser la brèche existante sur une largeur de 4 m.

Poutès

Les études d'amélioration de la connaissance des milieux, préalables au réaménagement, se poursuivent. Retrouvez plus de détails sur le projet dans la lettre d'information n°1, éditée en juin 2013.



Franchissabilité des ouvrages de l'Allier à la montaison, 2012.

Retrouvez les lettres d'information sur le plan saumon de Loire-Allier sur :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/plan-saumon-de-loire-allier-a972.html?id_rubrique=439

Contact : Dreal Centre, sblb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr